Mr. le Fabricier s'attendait que le corps gardait et que le Gouvernement de l'Empereur avait tout lieu d'exiger, dit-il de croire : mais pour reposant sur les inaltérables preuves de justice du Gouvernement de S. M. I. C. qui ne manquera certainement pas de reconnaître le procédé de Mr. Lemarant est vivement offensant pour celui de S. M. I., m'a enjoint de réclamer d'une manière aussi positive qu'il paraîtra après de V. Ex.ce qu'une conduite telle que celle de Mr. l'Amiral soit hautement désapprouvée & que cette réparation soit donnée au Gouvernement Impérial qu'il ne s'attendait point de la part de Mlle Sn.e à une action aussi opposée à la franchise & à la bonne valeur qui avaient été employés pour transbordement des vivres destinés à l'escadre. En m'acquittant ainsi des ordres q. j'ai reçus et plaçant une pleine confiance dans les sentiments d'équité du Gouvernement de S. M. I. C. j'emploiette Mlle fils que l'Ex.ce Excellence saura toute la justice de sa demande q. j'ai l'honneur de vous adresser, ne permettra pas qu'un affront fait par M. Lemarant ou des agents au Gouvernement de S. M. I. par la levée arbitraire & forcée des Sujets Brésiliens reste sans la réparation qui en est due. Je prierai en outre V. Ex.ce de vouloir bien agréer les assurances réitérées de ma haute considération avec laquelle Je Paris ce 31 Juillet 1828. S. Ex.ce Mr. le Ch.r des Ferrimays —

Août. Monsieur le Consul Général du Brésil en France d'après l'autorisation à lui accordée ayant nommé Vice-Consuls du

Brûlé à Toulon le Sr. Louis Etienne Jouve sujet des S. M. I. & R.es et demeurant dans la même ville. J'ai l'honneur de m'adresser à V. Ex.ce pour la prier de vouloir bien faire expédier les ordres nécessaires afin que ledit Sr. a Toulon puisse remplir provisoirement ses fonctions jusqu'à ce que S. M. l'Empereur lui accorde le Diplome d'usage.

J'aurai eu encore l'honneur de présenter à V. Ex.ce la commission ci-jointe du Sr. B. Son fils, nommé Vice-Consul Brésilien à Lyon, laquelle ayant mérité l'approbation de S. M. Impériale j'avais prier V. Ex.ce de lui faire obtenir l'exequatur du Roi je saisis avec empressement, M.r cette première occasion pour offrir à V. Ex.ce les assurances de ma haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être. De V. Ex.ce

Paris ce 11 Aout 1828. Son Ex.ce M.r de Rayneval, Ministre d'Etat au Département des Affr.s Etrangères.

Monsieur le Comte Je m'empresse de répondre à la lettre que V. Ex.ce a fait l'honneur de m'adresser sous date du 31 du mois dernier en assurant que je reconnais l'authenticité de la lettre, de M.r da Silva Secretaire du Cabinet de l'Empereur, ci jointe que V. Ex.ce m'a transmise, et que le Sieur Filland a produit devant M.r le Grand Chancelier de la Legion d'Honneur pour obtenir l'authorisation d'accepter et de porter la décoration de l'ordre du Christ qui lui a été conféré par S. M. T. F. et quoique le Sieur Filland doit solliciter de la grande Chancellerie des Ordres de l'Empire un titre pour constater, en tous tems ses droits à cette grace, il est d'usage qu'on porte